

2019-02

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame JEGAT Annie, Maire.

Etaient présents : JEGAT Annie, DURIN Philippe, GUYOMARD Rémi, HUNKELER Christine, NAVE Alain, CLATOT Benoit, DESOMBRE Françoise, GUERARD Annick, CORNU Etienne, QUIESSE Dominique,

Était absent(es) excusé(es) : CRETAIGNE Patricia, DUFOUR Xavier, DRIEUX Dominique,

Etaient absents(es) non excusés(es) : BETON Catherine,

Date de convocation : 19 février 2019

Secrétaire de séance : M.DURIN Philippe

Approbation du compte rendu de la réunion du 07 janvier 2019

Délibération N°04-2019.Approbation du compte administratif 2018 :

Après présentation du compte administratif 2018 par Mme JEGAT Annie et réuni sous la présidence de M.NAVE Alain, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, hors la présence du Maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

La section de fonctionnement :

En recettes à 567 469,39 € (compte tenu du résultat N-1 de 101 190,88 €)

En dépenses à 490 180,77 €

D'où un excédent de fonctionnement de 77 288,62 €

La section d'investissement

En recettes à 433 950,80 € (compte tenu du résultat N-1 de 16 786,46 €)

En dépenses à 399 868,62 €

D'où un excédent d'investissement de 34 082,18 €

Délibération N°05-2019.Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Mme Le Van Canh, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°06-2019. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 :

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, décide d'affecter le résultat d'exploitation excédentaire qui s'élève à 77 288,62 € comme suit :

Affectation obligatoire au compte 1068 à la section d'investissement pour 0,00 €, compte tenu des restes à réaliser en recettes pour 210 000,00 € et en dépenses pour 88 100,00 €

Le solde disponible est affecté au compte 002 à la section de fonctionnement pour 77 288,62 €.

Délibération n°07-2019. Travaux d'élagage – Choix d'entreprise:

M.Guyomard explique que les bois communaux débordent sur les parcelles de terrain exploitées par des agriculteurs qui ont demandé à la commune d'élaguer les bordures.

M.Guyomard présente les devis d'élagage au lamier sur de 6m de haut et 670m de long, de l'entreprise Réalivert (2 280,00 € TTC) et de l'entreprise Agivert (2 208,00 € TTC). Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter le devis de l'entreprise Agivert, en spécifiant une date limite d'intervention .

Réhabilitation du groupe scolaire:

Les travaux doivent être finalisés début mars. Certains lots ont été réceptionnés sans réserve, d'autres avec réserves, et d'autres sont en attente.

M.Guyomard est dubitatif quant à l'étanchéité des ouvrants posés par l'entreprise MPO. Il se demande comment se garantir contre les vices éventuels, des réserves doivent être notifiées à la réception des travaux.

Le sol des classes a été mal posé et va être complètement remplacé par l'entreprise «Le Revêtement Moderne».

SDIS - Frelons asiatiques:

Apparu en France en 2004, le frelon asiatique a maintenant colonisé l'ensemble des départements français. Les Maires, en leur qualité d'élus de proximité sont directement sollicités.

Mme Jegat explique que:

- Toute découverte d'un nid de frelons asiatiques doit être signalée à une plate-forme unique veillée par le GDMA (Groupement de Défense contre les Maladies des Animaux) et la FREDON (Fédération Régionale de Défense Contre des Organismes Nuisibles). Cette plate-forme réalisera un diagnostic à partir des éléments transmis. Les demandes seront orientées vers des professionnels agréés et formés, utilisant des modes opératoires adaptés à l'environnement;
- Un recensement des professionnels par secteurs géographiques ainsi que des tarifs pratiqués sera réalisé. Cette liste sera disponible via la plate-forme FREDON-GDMA

<https://www.rouen.fr/frelonasiatique>

ONF – coupe de bois

Le lot de bois de chauffage en vente sur le bois communal a obtenu une offre pour 1 155,00 € HT. Cela nous semble acceptable vu la qualité médiocre des bois et le contexte actuel du marché. Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette vente.

Raccordement aux réseaux (EDF, Téléphone etc ...)

Actuellement, en domaine privé, tous les raccordements aux différents réseaux sont réalisés en technique souterraine (coffret pour l'électricité en limite de parcelle et alimentation de la construction par câble souterrain à partir du coffret). Une obligation sera faite aux différents opérateurs pour qu'ils réalisent également par technique souterraine les branchements en domaine public.

La commune s'est engagée dans une action d'enfouissement des réseaux (électricité, éclairage public, télécom et bientôt fibre) et ne souhaite pas que de nouveaux supports soient implantés sur le domaine public. Aucun surplomb de voirie départementale ou communale ne devra être autorisé (permission de voirie) .

Une information sera faite aux différents concessionnaires afin de le prévoir dans leurs futures études de projets. Cela figurera dans les différentes demandes d'autorisations (CU, DICT, Permission de voirie, etc ...) qui parviennent en Mairie.

Séance levée à 23 heures, prochaine réunion de conseil: le lundi 1ier avril 2019 à 20h30

Annie Jégat

Philippe Durin

Rémi Guyomard

Alain Nave

Christine Hunkeler

Annick Guérard

Dominique Quiesse

Benoit Clatot

Etienne Cornu

~~Patricia Crétaigne~~

Françoise Desombre

~~Xavier Dufour~~

~~Dominique Drieux~~

~~Catherine Béton~~

